



Soyons les grandes gagnantes! Tou-te-s dans la rue!

En ce 8 mars 2020, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, marchons tou-te-s pour exiger l'égalité femmes-hommes et le retrait de la réforme des retraites.

Nous sommes Toutes et Tous Féministes !

Une réforme des retraites sexiste

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, les femmes sont les grandes perdantes de la réforme des retraites :

- les 2 annuités de cotisation par enfant (et un an dans le public) dont bénéficient les mères seront supprimées ;
- la pension de réversion, dont les bénéficiaires sont à 90 % des femmes, ne sera plus accessible en cas de divorce ;
- la prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 meilleures ne permettra plus de neutraliser les
- périodes de temps partiels, ou d'interruption pour s'occuper des proches ;
- il faudra travailler toujours plus longtemps, ce qui est particulièrement défavorable aux femmes qui sont déjà aujourd'hui 40 % à partir avec une carrière incomplète.

Pour que les femmes soient les grandes gagnantes, nous voulons au contraire :

1 - Sanctionner les employeurs qui discriminent
Mettre fin aux 26 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes permettrait d'augmenter de 6,5 milliards par an les cotisations versées à notre régime de retraite par répartition. Pour ce faire, il faut réviser en profondeur l'index égalité salariale et sanctionner enfin les entreprises qui discriminent ! La DG se targue en la matière d'être exemplaire mais les inégalités salariales entre les femmes et les hommes perdurent. Les résultats pour Pôle emploi de l'index égalité salariale à la une de l'intranet cette semaine sont tronqués : Pôle emploi calculant son résultats en occultant un des critères majeurs (répartition des augmentations individuelles).

2 - Lutter contre la précarité et les temps partiels subis

80 % des salarié-e-s à temps partiel sont des

femmes, avec des salaires souvent en dessous du seuil de pauvreté

À Pôle emploi, nous «choisissons» le temps partiel face aux contraintes et à la pression de notre travail. Nous trouvons cette solution individuelle pour nous protéger de l'usure et la fatigue accumulées à la charge mentale de notre vie personnelle (famille...). C'est un choix contraint, nous nous payons notre capacité à supporter notre travail en demandant un temps partiel. ; Il faut instaurer un droit automatique au passage à temps plein, instaurer une surcotisation patronale sur les emplois à temps partiel de moins de 24 heures par semaine, majorer toutes les heures complémentaires à 25 % et 50 % et rémunérer les temps de trajet entre deux employeurs.

3 Revaloriser les métiers à prédominance féminine

Les femmes sont concentrées dans les métiers du soin, des services, de l'éducation, du social... dans lesquels les salaires sont les plus faibles. Pôle emploi en est le parfait exemple. Lors de la négociation sur la classification la DG a refusé obstinément de prendre en compte ce facteur malgré les propositions que nous lui avons faites. Les qualifications doivent être reconnues et rémunérées. Les conditions de travail doivent être améliorées et la pénibilité reconnue.

4 - Prévenir les violences sexistes et sexuelles et protéger les victimes

La CGT, avec la Confédération syndicale internationale, a gagné l'adoption en juin dernier de la première convention internationale contre les violences et le harcèlement au travail ! Cette convention OIT doit maintenant être ratifiée par la France. Il est urgent de mettre en place des mesures de protection des victimes et de prévention des violences sur tous les lieux de travail, par exemple : la sanction de tous les employeurs qui n'ont pas de plan de prévention

des violences, un droit à congé et à mobilité géographique ou fonctionnelle et l'interdiction du licenciement des victimes de violences conjugales, la sensibilisation de tou-te-s les salarié-e-s sur les violences et la formation de tou-te-s les professionnel-le-s...

Des droits pour la maternité et la parentalité

La maternité n'est toujours pas acceptée au travail. Pour permettre à toutes et tous d'avoir des enfants et une carrière professionnelle, nous exigeons la réduction du temps de travail : 32h/semaine, d'allonger et rendre obligatoire le congé paternité : 1 mois, d'allonger le congé maternité à 24 semaines et de protéger les femmes enceintes au travail. Il est urgent de mettre en place un service public de prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes pour permettre à toutes les familles d'avoir une prise en charge abordable et améliorer la qualité de l'emploi dans ces secteurs précarisés... et féminisés.

**#8mars, marche des #grandesgagnantes,
un appel unitaire féministe des syndicats et associations.**

Pour plus d'informations, Découvrez et partager les propositions de la CGT

Rendez-vous sur egalite-professionnelle.cgt.fr

**Autour du 8 mars, agissons sur nos lieux de travail pour exiger
l'égalité professionnelle et la fin des violences et participons à toutes les
initiatives organisées dans les territoires**

**Le 31 mars toutes et tous dans la rue pour le rejet
de cette réforme des retraites !**